

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 11 juillet 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **05 juillet 2011**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR
- Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-
TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI -
M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET -
M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - M. Jacques THJAR - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI -
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H15 à 21H15
M. Jacques CHIRON donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 17H15 à 20H45
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 21H15
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H15
M. Gildas LAERON donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H15 à 21H15
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H15
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 21H15
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 21H15
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H15
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H15
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 21H15

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Les procès verbaux des Conseils municipaux des 17 et 20 juin 2011 sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 010) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - Coeur d'agglo - Aménagement des espaces publics stratégiques du centre ville - Approbation de l'avant-projet définitif et du bilan sectoriel de la concertation préalable
Intervention(s): M. le Maire, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. ROUX, M. BERTRAND, M. GEMMANI.

Un amendement est présenté par M. GEMMANI. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
Un amendement oral est présenté par M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du bilan sectoriel de concertation ci-annexé portant sur le diagnostic et la synthèse des avis exprimés sur les propositions d'aménagement du centre ville;
- de poursuivre la concertation pour les différentes phases du projet d'aménagement et notamment de travailler à la prise en compte de l'accessibilité en lien avec les associations de personnes handicapées;
- d'approuver l'avant projet définitif de requalification des espaces publics stratégiques du centre ville ;
- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 5 000 000,00 euros H.T. soit 5 980 000 euros T.T.C. (valeur mai 2011) pour l'offre de base ;
- de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 777 500 euros H.T. soit 929 890 euros T.T.C. ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer sur la base d'une rémunération de 777 500 euros HT soit 929 890 euros TTC pour l'ensemble des tâches qui lui seront confiées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 2 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Etablissement Public de Coopération Culturelle ESAD Grenoble-Valence (Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence) : Versement d'une subvention de fonctionnement au titre du 2ème semestre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 552 000 € à l'EPCC ESAD Grenoble-Valence pour son fonctionnement du 1er juillet au 31 décembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (C 022) - JEUNESSE - Lancement d'un projet de réhabilitation du bâtiment 24 rue Ampère pour accueillir un lieu phare Jeunesse et Culture - Approbation du programme, du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels.
Intervention(s): Mme VINCENT, M. GARCIA, Mme GIROD DE L'AIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver le programme de réhabilitation du bâtiment sis 24 rue Ampère, pour l'accueil d'un lieu phare Jeunesse & Culture

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 2 514 000 TTC, toutes dépenses confondues, valeur septembre 2010 et hors actualisation des prix ;

- d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;

- de poursuivre la concertation avec les usagers et professionnels concernés et d'informer les habitants;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

- d'autoriser la SEM Innovia à poser provisoirement une bâche sur la façade de l'immeuble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (C 021) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :

Junique Jonathan - OZ Green - 400€

Marin Vincent - Grande traversée à pied - 600€

Villani Alexandre - Urban training - 300€

Steffanus Paul - Enregistrement d'un EP "home made" - 300€

Ghamni Fairouz Sarah - J'ai fait un rêve - 600€

Luyeye Christian - Compilation - 600€

Ploquin Baptiste - 2C20 - 300€

Fiorèse Lucas - Horizon Ethiopique - 400€

Sophie Baudoin de Courtenay - Activités humanitaires et environnementales en Bolivie - 600€

Vedrenne Timothée - Solidarité et échanges culturels avec les agriculteurs mongols -800€

Association PEPS - Témoignages de Madagascar - 600€

Association Agir alternatif - Soutien scolaire Burkina - 800€

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "

Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : deuxième phase du programme de restauration 2011. Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la deuxième partie du programme de restauration du musée pour l'année 2011, selon le budget prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Deuxième phase du programme d'acquisition 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la deuxième phase du programme d'acquisition d'œuvres pour le musée de Grenoble, au titre de l'année 2011, pour un montant de 140 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble (CRR) - Nouvelle convention relative à la licence musicologie entre l'université Pierre Mendès France, UFR de sciences humaines, section de musicologie et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'université Pierre Mendès France, section de la musicologie et la ville de Grenoble, relative à la licence de musicologie à compter du 1er septembre 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Tarifs et droits d'adhésion au 1er septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des bibliothèques municipales figurant au tableau joint en annexe 1, à compter du 1er septembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de prêt de documents avec le Département de la Haute Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Haute-Savoie la convention de prêt jointe en annexe

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée Stendhal - Projets d'amélioration de l'accueil dans le cadre de la réhabilitation de l'appartement du Dr Gagnon. Demande de subvention auprès du Ministère de l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 10 400,82 € H.T. pour le projet global d'amélioration des conditions de visite et d'accès à la connaissance du Musée Stendhal pour un public concerné par des handicaps sensoriels.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de biens immobiliers par la ville de Grenoble aux associations "Le Tricycle" et "Barbarin et Fourchu" : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver les termes :

- de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle" ;

- des conventions de mise à disposition de biens immobiliers entre la Ville de Grenoble, d'une part avec l'association "Le Tricycle" et d'autre part avec l'association "Barbarin et Fourchu" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 et lesdites conventions de mise à disposition joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de l'adhésion au dispositif carte M'ra - Conventions triennales entre la ville de Grenoble et la Région Rhône-Alpes pour le Théâtre municipal et le Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes des conventions "Spectacle vivant/Festival" et "Art et savoir" dispositif carte M'ra destinée à des jeunes de 16 à 25 ans ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Rhône-Alpes les conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Journées Européennes du Patrimoine, 28 ème édition : Gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle et au Musée de Grenoble, les 17 et 18 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité des droits d'entrée des collections permanentes du Muséum d'histoire naturelle et du Musée de Grenoble à tous les visiteurs, les 17 et 18 septembre 2011 lors de la 28ème édition des Journées Européennes du Patrimoine.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Espace 600"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Espace 600" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et des opérateurs oeuvrant dans le secteur culturel et dans l'animation culturelle et sportive.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. PILAUD, M. LACHCAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et des opérateurs œuvrant notamment dans le secteur culturel pour l'exercice 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 013) - SPORT - Manifestation sportive "Le sport en bonne et due forme" : convention de partenariat avec la SCI Caserne de Bonne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec la SCI Caserne de Bonne, portant sur les modalités de partenariat pour l'organisation par la Ville de la 1ère édition de la manifestation "Le sport en bonne et due forme",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SCI Caserne de Bonne.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (C 014) - SPORT - Conventions avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011.

Un amendement est présenté par Mme DRULHON. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GUC Grenoble Ski et l'AJA Villeneuve les avenants financiers indiquant les objets et les montants des subventions affectées pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 024) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux à l'association GUC Grenoble Ski

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée pour la mise à disposition, à titre gratuit, de deux locaux situés sous la tribune de l'anneau de vitesse à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski, pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2011 renouvelable annuellement dans la limite de trois ans,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 012) - SPORT - Charges de fonctionnement du gymnase municipal André Argouges et de la piscine du Lycée technique André Argouges : avenant n°1 à la convention financière entre la ville de Grenoble et le Lycée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant à la convention joint en annexe entre la ville de Grenoble et le Lycée technique André Argouges, précisant les modalités et conditions de facturation des fluides du gymnase par le Lycée et celles de la piscine par la Ville, avec effet au 1er juillet 2011,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 025) - SPORT - Etape à Grenoble du Tour de France 2011 : conventions de partenariat avec le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des projets de convention de partenariat ci-jointes entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère, d'une part, et entre la ville de Grenoble et la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, d'autre part,

- d'accepter les participations financières de la part du Département de l'Isère et de la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de partenariat avec le Département de l'Isère et la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Adoption du Plan Municipal de Santé de la Ville de GRENOBLE.

Intervention(s): M. VOIR, Mme GIROD DE L'AIN, Mme NÉPI, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble, annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Villeneuve - Renouvellement urbain et social de l'Arlequin - Approbation de la convention financière entre la Ville de Grenoble, ACTIS et la SDH, relative aux études sur le bâti de l'Arlequin

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention financière entre la Ville de Grenoble, ACTIS et la SDH, relative aux études sur le bâti de l'Arlequin - accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine n°09A215, annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention financière avec ACTIS et la SDH.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes:

. subvention de 1 600 euros pour l'association ME Bachelard

. subvention de 4 500 euros pour l'association le Plateau

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme MASSON, Mme MONERY.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 24 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 25 000 euros à la Confédération Syndicale des Familles Union départementale et la Confédération Syndicale des Familles Union locale sachant que les versements ont déjà été effectués.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2011 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble, la Confédération Syndicale des Familles Union départementale et la Confédération Syndicale des Familles Union locale,.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition d'un local à l'association "Les p'tits plats dans les grands", sur le Secteur 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local sis au 5, rue Albert Thomas à Grenoble à l'association "les p'tits plats dans les grands".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Fournil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association le Fournil une subvention d'un montant de 20 000€, correspondant à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011, en plus des 5000 euros déjà versés.

Délibération : Adoptée.

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 27 - (B 001) - LOGEMENT - Adhésion à l'observatoire des logements neufs - Observatoire du Centre d'Etudes de la Conjoncture Immobilière (CECIM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion à l'observatoire des logements neufs réalisé par le CECIM pour un montant de 3 000 € pour 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (B 011) - CIMETIERES - Convention de mise à disposition d'agents de la ville de Grenoble à la ville de La Tronche- Gestion et entretien des cimetières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la ville de Grenoble à la ville de La Tronche concernant la gestion des cimetières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL- EAUX CLAIRES - Ilot Mistral 3 : opération de logements locatifs libres. Engagement de principe de la Ville de Grenoble de désaffecter et déclasser l'îlot concerné en vue de sa cession à l'Association Foncière Logement.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer le principe du déclassement de l'îlot Mistral 3, d'une contenance d'environ 2 683 m², sur lequel est actuellement implanté le gymnase Anatole France, conformément au plan de division ci-annexé ;
- d'autoriser la cession de l'îlot Mistral 3, d'une contenance d'environ 2 683 m² à détacher des parcelles cadastrées section HP n° 50 et 71, au profit de l'Association Foncière Logement ou de toutes filiales détenues à 99 % par cette dernière, telles que la SCI RU 01/2011, moyennant un euro symbolique, en vue de réaliser une opération de logements locatifs libres pour une SHON maximum de 4 000 m², conformément au cahier des charges de cession de terrain ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la cession et notamment la promesse unilatérale de vente et l'acte notarié à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols ;
- d'autoriser l'Association Foncière Logement ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à déposer un permis de construire ou à réaliser sur le tènement concerné l'ensemble des études nécessaires à la réalisation de son opération de logements.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Intervention(s): Mme BOILEAU. M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame Laure DRUON, un garage représentant le lot de copropriété 1 309 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 8 875 €, conformément aux clauses et conditions générales de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Cécile ANZALLO un garage situé 42 rue Blanche Monier pour un montant de 15 000 €, conformément aux clauses et conditions générales de la notice 2 ci-annexée ;
- de céder à la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES un local à usage de bureaux et son terrain à usage de parking pour un montant global de 180 000 € et conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 3 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Béatrice DUPUY et Monsieur Paul FERREIRA, à titre gratuit, la parcelle de terrain cadastrée DV94 de 39 m² et de la classer dans le domaine public communal de voirie, conformément aux clauses et conditions générales de la notice 4 ci-annexée ;
- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) de céder à la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT le bien situé 22 rue des Martyrs à Grenoble, cadastré AD16 pour un montant de 66 273 €, conformément aux clauses et conditions générales de la notice 5 ci-annexée ;
- d'autoriser sur une emprise de 11 m² correspondant au réalignement de la rue des Augustins, à détacher du domaine public de la Ville, l'Etat algérien à déposer une demande de permis de construire (projet de nouveau Consulat) ; d'acter le principe de déclassement et de cession de ce tènement dès que sa désaffectation sera effective, conformément aux clauses, plan, et conditions générales de la notice 6 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de la SAFER, les parcelles AH 81,82 et 335 situées sur la commune de Varcis Allières et Risset pour un montant de 2 650 € plus 657,80 € TTC de frais d'intervention de la SAFER, conformément aux lauses et conditions ci-annexées (notice 7)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le troisième alinéa du dispositif :

- Cession à la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention - 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (A 007) - URBANISME GESTION FONCIERE - Classement des parcelles IN 96 et IN97, sises rue Rose Garret et rue des Arts et Métiers, dans le domaine public routier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de classer la parcelle cadastrées IN 97 et le volume 1 de la parcelle IN 96 dans le domaine public routier de la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Avis de la ville de Grenoble sur la demande d'autorisation de la société CATERPILLAR pour la création d'une ligne d'application de peinture au trempé avec traitement surface pour son site de GRENOBLE- article R.512-20 du code de l'environnement.

Intervention(s): M. SABRI, M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable; au titre de l'article R.512-20 du code de l'environnement; à la demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle ligne de peinture au trempé, sous réserve de :
- respecter l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables au projet,
- vérifier que les nouvelles cuves tiennent compte des profondeurs minimales susceptibles d'être atteintes par la nappe et résisteront à sa pression.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (A 006) - DOMAINE PUBLIC - Permis de construire salle de découpe Halle Sainte Claire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un permis de construire pour le réaménagement de la salle de découpe de la Halle Sainte Claire

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (A 017) - DOMAINE PUBLIC - Occupation du domaine public - Création d'un emplacement commercial sur le quartier de la Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la création d'un emplacement commercial sur le domaine public, situé place des géants.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 018) - TRAVAUX - Aménagement d'un garage à vélos sur le site de l'Alliance.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de création d'un garage à vélos de 40 places, sur le site de l'Alliance, 82 rue des Alliés, 38100 Grenoble, pour un montant total d'opération de 60 000 €TTC;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (A 019) - ENVIRONNEMENT - Gestion des espaces verts - Dédommagement à titre exceptionnel de Madame Isabelle DIAZ suite à la chute d'un arbre sur son véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le paiement de 1 200 Euros au bénéfice de Madame DIAZ sur la ligne budgétaire sus-référencée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble portant sur les années 2010 à 2012 - Avenant pour l'année 2011.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention annuelle de fonctionnement de la Mission Locale de Grenoble afin d'apporter, au titre du fonctionnement 2011, une subvention complémentaire de 30 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, M. DJELLAL, Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT, Mme PLET.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 38 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Grenoble Isère - Année 2011.

Intervention(s): M. BACHIR-CHERIF, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. DJELLAL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association FACE une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 500 €, au titre de l'année 2011, en complément de la subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € accordée en mai 2011,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DJELLAL, Mme FIORASO.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention avec l'association Equi'Sol - Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Equi'Sol une subvention pour un montant total de 10 500 €, au titre de l'année 2011;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme pour le financement de l'association et l'occupation des locaux - Année 2011.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 41 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la Ville de Grenoble et SEMI Europe - Grenoble Office (SEMI Grenoble) - Année 2011.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à SEMI Grenoble au titre de l'année 2011, un financement de 15 000 €, dont 12 010 € de subvention de fonctionnement et 2 990 € d'adhésion;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et SEMI Grenoble.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 42 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Festival Le Millésime - Convention entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime - Année 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, gratuitement, l'espace public place Victor Hugo pour organiser la manifestation " Millésime" du 17 au 24 octobre 2011,
- de verser à l'association du Millésime une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 43 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Versement à l'association Culture et Développement du montant de la participation du Ministère des Affaires Etrangères au projet Reemdoogo II ou "Reemzaka, musique et économie locale", dans le cadre de la Coopération Décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou.

Un amendement est présenté par M. DETROYAT. Celui-ci est adopté. Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à verser à l'association Culture et Développement la subvention du Ministère des Affaires Etrangères d'un montant de 29 000 euros, pour le soutien au projet Reemdoogo II ou "Reemzaka, musique et économie locale", dans le cadre de la coopération décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant financier correspondant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

Rapport d' observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2003 et suivants.

Intervention(s) : M. le Maire, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. SABRI, M. DJELLAL.

Ce rapport d'observations définitives a fait l'objet d'un débat.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 44 - (E 014) - FINANCES - Budget principal : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2010- Budget supplémentaire 2011- Constitution de provision
Intervention(s) : M. SABRI, M. DJELLAL, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif 2010 d'un montant de 25 946 622.34 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 2 606 301 € pour la section de fonctionnement et de 32 091 637.72 € pour la section d'investissement.
- de constituer une provision (semi budgétaire) de 830 000 € afin de couvrir le risque de titres à annuler dans le cadre du contentieux qui oppose la ville de Grenoble et la METRO et relatif à une redevance d'occupation du domaine public.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 45 - (E 013) - FINANCES - Budgets annexes : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2010 - Budget supplémentaire 2011- Étalement de charge
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 1 289 564.11 € du budget annexe " Activités Economiques" en résultat d'exploitation reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 2 428 242.11 € en section de fonctionnement et 2 552 473.47€ en section d'investissement.
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 46 314.52 € du budget annexe "Cuisine centrale" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 46 314.52 € en section de fonctionnement et 98 614.57 € en section d'investissement.
- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 598 873.46 € du budget annexe " Locaux culturels" en résultat d'exploitation reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 598 873.46 € pour la section de fonctionnement et de - 240 124.53 € pour la section d'investissement.
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de - 197 671.68 € du budget annexe " Mistral Eaux Claires" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 310 575 € en section de fonctionnement et de 572 434.31 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 66 818.68 € du budget annexe " Self Clemenceau" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 66 818.68 € en section de fonctionnement et de 42 684.58 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 137 887.17 € du budget annexe " Teisseire Jeux Olympiques" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 1 712 623.14 € en section de fonctionnement et de 1 487 644.97 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 476 998.04 € du budget annexe " Parkings en régie" clôturé au 31 décembre 2010 et du résultat d'exploitation de 1 117 937.57 € du budget annexe "Stationnement" en résultat d'exploitation reporté (compte 002) de ce budget
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à hauteur de 3 042 795.61 € pour la section de fonctionnement et de 8 448 683.26 € pour la section d'investissement.
- d'étaler la charge de 1 447 859,64 €, inscrite au compte 6718 du budget annexe "Stationnement", sur une durée de cinq ans à compter de l'exercice 2011 et pour un montant annuel de 289 572 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (E.008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Fin du contrat A entre la Ville de Grenoble et VINCI Park CGST pour les parkings en ouvrage - Régularisation des montants dus au titre de la Valeur Nette Comptable des investissements
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter la Valeur Nette Comptable (VNC) des biens de retour et biens de reprise du contrat A transférés à la Ville, à hauteur de 8 372 747,68 €,
- d'intégrer dans la comptabilité des actifs de la Ville les biens correspondants désignés en annexe, et de verser à la société Vinci Park le montant de la VNC de ces biens, conformément aux informations ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette opération.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (E.006) - FINANCES - Autorisations de programme : Modification
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des autorisations de programme :
 - "Villeneuve" pour un montant de 27 440 201,11 €
 - "Teisseire" pour un montant de 11 677 000,92 €
 - "Réhabilitation du bâtiment 21 rue Lesdiguières" pour un montant de 800 000 €
 - "OPATB" pour un montant de 895 056,57 €

- "Aides aux copropriétés fragilisées" pour un montant de 1 277 584,33 €
"Parc Paul Mistral 2ème Phase" pour un montant de 602 958,30 €
"Bastille" pour un montant de 4 353 903,96 €
"Teisseire Jeux Olympiques" pour un montant de 5 189 863,16 €
"Bibliothèque Teisseire" pour un montant de 3 889 035,27 €
"Salle de musiques amplifiées" pour un montant de 7 957 181,52 € sur le Budget Annexe Locaux Culturels
"Construction des tennis de la Plaine des sports" pour un montant de 13 345 045,74 €
"Transfert Ecole Lesdiguières" pour un montant de 6 693 136,08 €
"Groupe scolaire Beauvert" pour un montant de 11 394 958,32 €
"Groupe scolaire Anatole France" pour un montant de 2 837 477,46 €
"Groupe scolaire Anatole France phase 2" pour un montant de 2 374 000,28 €
"Restaurant Scolaire Ferdinand Buisson" pour un montant de 916 869,77 €
"Gymnase Ampère" pour un montant de 1 784 334,38 €
"Mistral" pour un montant de 7 766 679,51 €
"Jouhaux" pour un montant de 3 908 069,85 €
- d'approuver la clôture des autorisations de programme :
"Requalification du Conservatoire" pour un montant de 2 320 457,25 €
"Rénovation 11 rue Millet - 9 rue de la Poste pour un montant de 216 260,60 €

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le premier alinéa du dispositif :

- Autorisation de programme " Parc Paul Mistral 2ème Phase " :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- Autorisation de programme " Bastille " :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Abstention : Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (E 015) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. SABRI, Mme DRULHON, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 27 Juin 2011 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 28 Juin 2011 |
| - Solidarité | 29 Juin 2011 |
| - Ressources | 29 Juin 2011 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 30 Juin 2011 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :65738 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	18 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)	10 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)	5 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)	5 000,00
TOTAL ARTICLE	38 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CITOYEN EN HERBE	2 000,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	9 000,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	10 200,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	7 600,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	4 000,00
CERCLE BERNARD LAZARE	1 150,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	13 820,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 866,55
LA PETITE ROULOTTE	3 000,00
LIFE IS NOT A PICNIC	5 000,00
MUSTRADEM DEDALE - MUSIQUES TRADITIONNELLES DE DEMAIN	5 000,00
REPERES GROUPE DE CREATION ARTISTIQUE	5 000,00
SASFE	4 000,00
COMITE DE L'ISERE DE BASKET	1 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	3 500,00
LIGUE TAEKWONDO RHONE ALPES	546,00
AJA VILLENEUVE – JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	5 000,00

COMMISSION Solidarité

ABA-APPRENDRE AUTREMENT-ISERE	800,00
LOCOMOTIVE ASS	2 500,00
REGISTRE DU CANCER DE L'ISERE & RECHERCHE EN CANCEROLOGIE	1 200,00
TEMPO	1 000,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	640,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	3 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	1 000,00
HABITANTS DU LYS ROUGE ET DE CAPITAINE CAMINE	500,00
LE PLATEAU	4 500,00
ME BACHELARD	1 600,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
CLUB LIBERATION	400,00
CLUB LUCIE PELLAT	400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	700,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL STE ST VINCENT DE PAUL	800,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
LE FOURNIL	20 000,00
LE MONTESQUIEU	400,00
L'OREILLE DU COEUR	1 300,00
POINT D'EAU	9 000,00
SAVOIRS POUR REUSSIR ISERE	1 500,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	400,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN 5 827,00

COMMISSION Ressources

AG COMPT SECONDAIRE CNRS 1 500,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC - UNCAFN) 100,00

COMMISSION Economie, Université, Recherche, Insertion, RI

BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG 1 200,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 1 000,00
COMITE ORGANISATION 67 SESSION INTERNATIONALE PARLEMENT 3 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT 29 000,00
CULTURELLE ET THEÂTRALE DES ETUDIANTS EN ITALIEN 200,00
FLORALIS-UJF FILIALE 800,00
IGEM GRENOBLE 1 000,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT 1 100,00
INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN 1 200,00
PRO'PG 500,00
SOURDS DE GRENOBLE 38 2 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD 4 823,37
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER 1 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF 600,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III 1 600,00
ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM. 13 500,00
ADAYG - DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS 8 000,00
ALPESOLIDAIRES 7 000,00
AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION 16 000,00
C VELEC CLUB ENSIEG (CLUB VEHICULE ELECTRIQUE) 900,00
COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR 3 000,00
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION 14 500,00
GESTION DE LA MAISON DU TOURISME 50 000,00
LA REMISE - RECUPERATION POUR L'EMPLOI & L'INSERTION... 10 000,00
MILLESIME (ASSOCIATION DU) 25 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS 30 000,00
PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT 9 000,00
PONY/RIVES DICOSTANZO 5 000,00
SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI) 12 010,00
EQU' SOL 10 500,00

TOTAL ARTICLE 432 532,92

TOTAL BUDGET 470 532,92

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 – NATURE 6574

C.M du 23 mai 2011

Il a été affecté une subvention de 2 500 €
à l'association LE RING GRENOBLOIS pour l'organisation d'un gala de boxe plein air le
11/06/2011

La manifestation a été annulée

Il convient d'annuler le montant inscrit sur la délibération du C.M du 23/05/2011.

C.M du 20 juin 2011

Il a été affecté une subvention de 1 500 €
à l'association LE FOURNIL

Cette subvention a été instruite par erreur

Il convient d'annuler le montant inscrit sur la délibération du C.M du 20/06/2011.

Il a été affecté une subvention de 1 800 €
à l'association UNION QUARTIER BALADIN GEANT
Cette subvention était en fait destinée à la MDH

**Il convient de modifier la délibération d'affectation de subvention du 20/06/2011 en
inscrivant MDH au lieu de UNION DE QUARTIER BALADIN GEANT.**

Conclusions adoptées,
Adoptée

Pour extrait conforme

Pour le Maire,

Affichée le

L'adjoint délégué,

J. SAFAR

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- CULTURE ET DEVELOPPEMENT :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT BRUNO :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC - Pour : le reste.

- OGEC ECOLE SAINT PIERRE DU RONDEAU :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC - Pour : le reste

- MILLESIME (ASSOCIATION DU) :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- IGEM GRENOBLE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme NÉPI, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme DRULHON, Mme DESLATTES, M. DJELLAL, Mme GIROD DE L'AIN, Mme PLET, Mme FIORASO, M. DERBAL, M. LACHCAR, Mme MONERY, Mme SIMIAND, M. LAERON, Mme MASSON, M. BAILE, Mme BLANC TAILLEUR, Mme EL HADDAD.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 49 - (E 016) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) - versement d'une subvention complémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 49 000 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 51 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Relations avec les associations - Comité Social - Convention cadre, de moyens et de mise à disposition de locaux.
Intervention(s): Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes ci-jointes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Relations avec les mutuelles - Matgi - Nouvelle convention de mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention de mise à disposition de locaux à la MATGI,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Conditions d'occupation des logements de fonction.
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme SALAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, selon les tableaux joints, la liste des emplois dont les titulaires bénéficieront d'une concession de logement par nécessité de service ou d'une concession par utilité de service ;
- que les agents logés par nécessité absolue de service bénéficieront de la gratuité de la prestation du logement nu, du chauffage et des fluides et qu'ils se conformeront au décret n° 87-712 du 26 août 1987, relatif aux réparations locatives, ainsi qu'à l'arrêté interministériel du 10 décembre 2002, relatif à l'évaluation des avantages en nature ;
- que les agents logés par utilité de service supporteront une redevance pour les locaux occupés fixée en pourcentage de la valeur locative brute définie par les services fiscaux allant de 50 à 56 % et qu'ils se conformeront au décret n° 87-712 du 26 août 1987, relatif aux réparations locatives. Toutefois, lorsque des sujétions particulières de service le justifient, la redevance fixée au paragraphe précédent peut être ramenée au minimum à 25 %.
- de fixer par arrêté municipal pour chaque concession de logement les conditions d'attribution et de fin d'attribution.
- que cette délibération annule et remplace la délibération du 30 octobre 1958.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 54 - (E 011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Madame Stéphanie PELOUIN qui s'élève à 891,91 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales. Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme FIORASO, M. BETTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Préparation de la cérémonie du 5/11/2011 à Grenoble avec l'Ordre de la Libération
- le 1er juin 2011 à Paris - J.M. DETROYAT

Etats Généraux du Logement réunissant 33 organisations dont des associations d'élus, des associations de consommateurs et d'habitants et des bailleurs sociaux
- le 8 juin 2011 à Paris - M. VUAILLAT

Réunion de la Commission paritaire nationale emploi-formation de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 14 juin 2011 à Paris - A. DJELLAL

Audition Ecocité
- le 14 juin 2011 à Paris - S. SIEBERT

Commission finances organisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France
- le 15 juin 2011 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

3ème rencontres du Réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif
- le 15 juin 2011 à Montreuil - M. VUAILLAT

Assemblée Générale du Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)
- le 17 juin 2011 à Paris - A. DJELLAL

Représentation de la Ville de Grenoble à la cérémonie commémorative du 18 Juin au Mont Valérien
- le 18 juin 2011 à Paris - J.M. DETROYAT

Finale du championnat de France de Football américain avec les Centaures de Grenoble
- le 18 juin 2011 à Paris - S. DRULHON

Conférence Smart Cities et Communities Initiative à la Commission Européenne
- le 21 juin 2011 à Bruxelles - S. SIEBERT

Séminaire Franco-Allemand sur l'avenir du Programme Européen "L'Europe pour les citoyens" organisé par l'Association Française du Conseil des Communes et régions d'Europe (AFCCRE)
- le 21 juin 2011 à Bruxelles - B. BETTO

Présentation du projet associatif en Rhône-Alpes et du projet de comité de parrainage de l'Agence pour l'Education par le sport
- le 21 juin 2011 à Lyon - F. DERBAL

Conseil d'Administration du RFVS (Réseau Français des Villes Santé)
- le 23 juin 2011 à Paris - P. VOIR

Assemblée Générale de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 23 juin 2011 à Paris - A. DJELLAL

Cérémonie de remise du Prix rhônalpin du patrimoine 2011 par la Fédération régionale pour la valorisation du Patrimoine de Rhône-Alpes
- le 27 juin 2011 à Lyon - M.C. NEPI

Réunion de la Commission Education de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France)
- le 29 juin 2011 à Paris - P. BRON

Réunion de travail du Réseau Français des Villes Santé
- le 29 juin 2011 à Paris - P. VOIR

Congrès de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme)
Forum ENERPRESSE 2011 sur le thème "mobiliser le potentiel énergétique des territoires"
- du 29 juin au 2 juillet 2011 à Paris et Deauville - Ph. DE LONGEVIALLE

Rencontre du bureau de l'association Villes Internet
- le 1er juillet 2011 à Paris - G. LAERON

Réunion du bureau et Assemblée Générale de l'Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe
- le 6 juillet 2011 à Paris - B. BETTO

Délibération : Adoptée - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 56 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) ainsi que deux élus " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. PILAUD, M. THIAR) quittent la salle.

VŒU(X) :

- VŒU - relatif à l'Initiative " A la télé. pas de filles hors jeu " présenté par Patrice VOIR, au nom de la Majorité Municipale.

Intervention(s): M. VOIR.

Le Conseil Municipal de Grenoble demande à la Ministre des sports et au Ministre de la culture et de la communication de modifier le décret du 24 décembre 2004 pour que soient intégrés dans la charte des programmes audiovisuels les événements sportifs féminins d'importance majeure à parité avec les événements sportifs masculins.

Vœu : Adopté

Abstention : 1 GOC (M. MOTTE) - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

ANNEXE(S)

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

TARIFS DES ADHÉSIONS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01/09/08	Tarifs au 01/09/11
Adhésions individuelles		
Abonnement temporaire valable 3 mois, hors œuvres de l'artothèque,		8 €
Abonnement réseau tous supports		
◆ <u>sans distinction de domicile</u>		
▪ jeunes < 18 ans ou lycéens	gratuité	gratuité
▪ jeunes ≥ 18 ans et < 26 ans, ou étudiants	7 €	8 €
▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif	gratuité	gratuité
▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse... et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 3 mois	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans	gratuité	gratuité
◆ <u>Grenoblois ≥ 26 ans et < 65 ans, sur justificatif de domicile</u>	14 €	16 €
▪ > 65 ans Grenoblois, sur justificatif de domicile	gratuité	gratuité
◆ employés municipaux de Grenoble, sur justificatif	14 €	16 €
◆ <u>non Grenoblois</u>	35 €	35 €
▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement	21 €	19 €
Tarifs collectivités		
Prêts livres et disques aux collectivités grenobloises		
◆ Secteur scolaire, social, petite enfance : prêts par lots ou par bibliobus	gratuit	gratuit
◆ Autres collectivités grenobloises		
▪ prêt par lots	46 € /an	46 € /an
▪ prêt par bibliobus : * Accès réseau tous supports pour les Grenoblois. * accès seulement au bibliobus pour les non Grenoblois.	14 € par lecteur inscrit	16 € par lecteur inscrit
▪ prêt à domicile : choix de livres sur catalogue et livraison à domicile	gratuit	gratuit
Prêt d'estampes et photographies		
◆ Collectivités grenobloises		
▪ secteur scolaire, social, petite enfance	gratuit	gratuit

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01/09/08	Tarifs au 01/09/11
<ul style="list-style-type: none"> ▪ autres collectivités 	91,50 €	95 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivités non grenobloises <ul style="list-style-type: none"> ▪ secteur scolaire, social, petite enfance ▪ autres collectivités 	68,50 € 152,50 €	70 € 160 €
<p>Prêt entre bibliothèques Facturation réelle des frais de port aux bibliothèques emprunteurs ou lecteurs</p>	Affranchis- sement postal	Affranchis- sement postal
<p>Reproductions de documents Forfait minimum pour la facturation d'une commande, frais de port en sus, au tarif postal</p>	6 €	6 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Photocopies en A4 et impression page écran, réalisées par les usagers 	0,10 €	0,10 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Photocopies en A4, réalisées par la Bibliothèque 	0,20 €	0,20 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Photocopies en A3, réalisées par la Bibliothèque 	0,30 €	0,30 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Photocopies de microfilms <ul style="list-style-type: none"> ▪ format A4 ▪ format A3 	0,30 € 0,60 €	0,30 € 0,60 €
<p>Travaux photo classiques (argentiques) Forfait minimum pour la facturation d'une commande, frais de port en sus, au tarif postal</p>	6 €	6 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Copie intégrale de microfilm déjà existant, la vue. 	0,30 €	0,30 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tirages et agrandissement noir et blanc <ul style="list-style-type: none"> - 9 x 12 - 12 x 18 - 18 x 24 - 24 x 30 	3 € 9 € 11 € 13 €	3 € 9 € 11 € 13 €
<p>Travaux photo numériques Forfait minimum pour la facturation d'une commande, frais de port en sus, au tarif postal</p>	6 €	6 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Reproduction numérique <ul style="list-style-type: none"> - fourniture du CD - basse résolution (150 DPI) format JPEG, l'image - haute résolution (300 DPI) format TIFF ou JPEG, l'image 	2 € 0,40 € 10 €	2 € 0,40 € 10 €
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Impression papier d'après vue numérique de documents tombés dans le domaine public <ul style="list-style-type: none"> ▪ noir et blanc <ul style="list-style-type: none"> - format A4 : - format A3 : ▪ couleur <ul style="list-style-type: none"> - format A4, la vue - format A3, la vue 	0,50 € 1,00 € 1,20 € 2,40 €	0,50 € 1,00 € 1,20 € 2,40 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01/09/08	Tarifs au 01/09/11
<p>Droits d'utilisation des documents à des fins d'édition ou de diffusion numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudiants (pour publication universitaire) - enseignants (dans le cadre d'une activité pédagogique ou de recherche) - association loi 1901 à but non lucratif, - établissements publics culturels ou d'enseignement ou de recherche (sous réserve de réciprocité) <p>◆ Reproduction partielle d'un ouvrage ou reproduction intégrale d'une pièce isolée</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 1 à 9 images noir et blanc, par image - de 1 à 9 images couleur, par image <p>Forfait d'utilisation à partir de 10 images</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forfait noir et blanc de 10 à 20 images - Forfait noir et blanc de 21 à 50 images - Forfait noir et blanc de + de 50 images - Forfait couleur de 10 à 20 images - Forfait couleur de 21 à 50 images - Forfait couleur + de 50 images <p>◆ Forfait reproduction intégrale d'un document (pour reprint ou diffusion numérique)</p>	<p>gratuité</p> <p>gratuité</p> <p>20 €</p> <p>50 €</p> <p>75 €</p> <p>150 €</p> <p>300 €</p> <p>120 €</p> <p>300 €</p> <p>450 €</p> <p>300 €</p>	<p>gratuité</p> <p>gratuité</p> <p>20 €</p> <p>50 €</p> <p>75 €</p> <p>150 €</p> <p>300 €</p> <p>120 €</p> <p>300 €</p> <p>450 €</p> <p>300 €</p>
<p>Vente de publications</p> <p>◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCA de l'éditeur milanais ENNERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996 - Rémy B., Bontoux F., Risler V. .II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998 - Rémy B., Bontoux F., Risler V. . II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index , 1998 - Rémy B., Butel J., Thomé F. . II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon -Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999 - Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur - Rémy B., Kielbasa S. . II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien,2003. Prix de vente éditeur - Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux , 2004. Prix de vente éditeur <p>◆ Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.</p> <p>◆ "Stendhal . La révolte et les rêves", Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur</p> <p>◆ "Marc Pessin, regards sur l'œuvre", Grenoble 2009. Prix de vente éditeur</p> <p>◆ "Livre d'artiste, artistes du livre", catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)</p>	<p>22 €</p> <p>30 €</p> <p>30 €</p> <p>45 €</p> <p>41,32 €</p> <p>40 €</p> <p>40 €</p> <p>45 €</p> <p>45 €</p> <p>47 €</p> <p>47 €</p>	<p>22 €</p> <p>30 €</p> <p>30 €</p> <p>45 €</p> <p>41,32 €</p> <p>40 €</p> <p>40 €</p> <p>20</p> <p>45 €</p> <p>47 €</p> <p>47 €</p>

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01/09/08	Tarifs au 01/09/11
♦ "Regards sur les Alpes", Ouvrage en lien avec l'exposition de l'automne 2011 Editions du Mont Blanc. Prix de vente éditeur		49 €
♦ Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
♦ Catalogues publiés dans la collection « (Re)découvertes » éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit : - De place en place, 1999 - Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.	6,86 € 7 €	6,86 € 7 €
♦ Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)	3 / 7,5 ou 12.5€	Tarif unique 5 €
♦ Cartes postales	0,30 /0,70 €	0,50 €
♦ Pochette de 6 cartes postales Berlioz	4,50 €	2 €
♦ Affiches - posters :	9 €, 3 € ou 1,50€	Tarif unique 1€
Vente de documents désaffectés		
- Petit album enfant , revue (sauf revue d'art), Que sais-je ?,	0,20 €	0,20 €
- Roman, documentaire adulte et jeunesse, bande dessinée, revue d'art, partition	1 €	1 €
- Bande dessinée, album jeunesse		2 €
- Beau livre illustré grand format, recueil de partitions, dictionnaire, encyclopédie	4 €	5 €
- Lot de 20 boîtiers C.D. simples	1 €	1 €
- Lot de 10 boîtiers C.D. doubles	1 €	1 €
- Disque compact, disque vinyle 33T	1 €	1 €
Pénalités diverses		
♦ Pénalités de retard pour documents non rendus à la date prévue		
Nota : Pas de pénalités pour les emprunteurs du service de prêt aux collectivités et pour les collectivités		
- Abonné enfant, par jour de retard et par document	0,01 €	0,01 €
- Abonné adulte, par jour de retard et par document	0,10 €	0,10 €
Limite maximale par lecteur	31 €	31 €
♦ Remboursement des documents non rendus ou détériorés		
- Valeur de rachat, et au minimum	10€	10€
♦ Remboursement des accessoires non rendus ou détériorés :		
- Pochette de disque compact simple et digipack	0,50 €	0,50 €
- Pochette de disque compact soufflets et longbox	2 € ou 3 €	1 €
- Documents annexes aux logiciels, par page	0,20 €	0,20 €
♦ Contribution à la création d'une carte d'adhésion égarée	3 €	3 €

Tarifs devenus sans objet

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01/09/08
<p>Écoute collective de cassettes vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organismes de formation ◆ Public scolaire <p>Réservation de documents Affranchissement par le service courrier</p>	<p>46 € gratuit gratuit</p>
<p>Vente de publications</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maignien <ul style="list-style-type: none"> - Catalogue de fonds dauphinois de la bibliothèque municipale de Grenoble, Grenoble-Impr. Allier - 1906/1929 6 tomes en 7 volumes (non séparables) - Catalogue des incunables, Mâcon, Impr. Protat 1899 ◆ Gallia Christiana, le volume ◆ Cédérom "Les trésors médiévaux" 	<p>64 € 15,50 € 23 € 2 €</p>
<p>Pénalités diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Enveloppe cellophane ◆ Pochettes de disques 	<p>0,10 € 2 et 3 €</p>

AFFAIRES CULTURELLES : Avenants aux conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et des opérateurs oeuvrant dans le secteur culturel et dans l'animation culturelle et sportive.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, ESAG, Théâtre municipal de Grenoble, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des avenants financiers aux conventions, avec les opérateurs dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Par conséquent et dans ce cadre, il vous est proposé d'apporter un soutien financier aux opérateurs suivants :

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre du	Observations
1	La Cinémathèque de Grenoble	13 820 €	Programme d'activités 2011	55.280€ versés par la DAC – CM février 2011
2	L'Office de Tourisme	10.000 €	Programme d'activités 2011 :	670.000€ versés par le Service Economie-CM du 20.12.10
		5.000 €	Culturelles	
		5.000 €	Sportives	
			Jeunesse	

La subvention pour la Cinémathèque de Grenoble est inscrite au budget de la Ville, chapitre 65 autres charges de gestion courante, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé; fonction 33 action culturelle.

La subvention à l'Office du tourisme est inscrite au budget de la Ville, chapitre 65 autres charges de gestion courante, nature 65738 autres organismes publics ; fonction 33 action culturelle, fonction 40 services communs sport et jeunesse, fonction 42 jeunesse.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 28 juin 2011
- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 27 juin 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et des opérateurs œuvrant notamment dans le secteur culturel pour l'exercice 2011 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

Annexe à la délibération n° 21 B010
du Conseil Municipal du 11 juillet 2011.

PROJET

PLAN MUNICIPAL de SANTÉ de La Ville de GRENOBLE.

Le Plan Municipal de Santé (P.M.S.) se présente sous la forme de 6 axes stratégiques déclinés en 12 objectifs et 32 actions.

Le PMS prévoit la création d'instances autour du groupe de pilotage Ville Santé pour traiter des problématiques interinstitutionnelles et ou partenariales :

- Une **commission** sur la "santé des enfants de 0 à 6 ans" réunissant le Conseil Général, l'Education Nationale et le CCAS. Cette commission sera coordonnée par le service de Santé Scolaire;
- Un **groupe de travail** sur la santé des jeunes réunissant l'ensemble des acteurs.

Deux objectifs transversaux orientent l'ensemble des actions énoncées :

Un **objectif transversal de réduction des inégalités** de santé : il fait l'objet de focus dans chaque axe du PMS. A noter que certains axes de travail s'attacheront à reprendre l'engagement en matière de réduction des inégalités de santé porté dans le cadre de la démarche ASV, des projets qui s'y rattachent et du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Un **objectif transversal de participation citoyenne** :

La participation des habitants se fera via :

- la participation des associations partenaires dans les instances du PMS commissions et groupes de travail,
- la présentation et débat sur le PMS dans les lieux de concertation existants (conseils d'école, Conseils Consultatifs de Secteurs, ...)
- une **conférence d'acteurs** sera mise en place sur le thème de la santé des jeunes de 12 à 21 ans : mise en débat entre préoccupations de la société (comportements et utilisation de l'espace public), constats de santé (souffrance psychosociale, estime de soi, stress, suicide) et contexte social (précarité sociale). La participation de jeunes grenoblois à l'élaboration de l'état des lieux sur cette thématique sera recherchée.

Les habitants devront être associés de façon plus large sur le PMS.

Axe Stratégique 1
DEMARRER LA VIE EN BONNE SANTE

Objectif 1
PROMOUVOIR LA SANTE DES ENFANTS DE 3 A 12 ANS

Service Santé Scolaire

A1/ Améliorer la prise en charge des troubles du comportement : entre le comportement « hors normes » et le « pathologique ». Développer les analyses interprofessionnelles et interinstitutionnelles pour déterminer des actions à conduire. Créer un groupe de travail partenarial (Education Nationale, Conseil Général de l'Isère, médecins scolaires, médecins de ville, CHU, CHAI, pédopsychiatres, ...) en lien avec le Conseil Local de Santé Mental qui a en charge notamment de mettre en place des lieux de médiation parents/centres medico-psychologiques/école/santé scolaire.

A2/ Améliorer la couverture vaccinale des enfants scolarisés en ROR (Rougeole/Oreillons/Rubéole) en mobilisant les moyens du centre de vaccinations et en lien avec les équipes de santé scolaire.

>> FOCUS Réduction des inégalités de santé

Constat : de fortes disparités de santé et d'accès aux soins entre les enfants des écoles en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et ceux habitant hors ZUS

A3/ et A4/ Prévenir le Surpoids et les caries dentaires : prévention, dépistage, suivi et accompagnement aux soins des enfants avec leur famille.

Moyens : renforcement des actions de dépistage, de suivi et d'accompagnement aux soins des enfants en ZUS (1 ETP d'Assistante dentaire, 0,15 ETP de chirurgien dentiste ; 1,5 ETP d'infirmières; financement DRE) par le volet santé du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

A5: Améliorer la prise en charge des troubles du langage : renforcer le diagnostic (typologie) et l'analyse des difficultés, évaluer les « ateliers bains de langage » (étude de l'Observatoire Régional de la Santé) dans le cadre d'une réflexion partenariale (Direction Education Jeunesse, Education Nationale, Conseil Général...).

Objectif 2
PROMOUVOIR LA SANTE DES JEUNES 16-25

Service Promotion Santé

A6/ Travailler à la création d'un Espace Santé Jeune

Des publics à approcher différemment : collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en difficulté d'insertion. Des ressources en termes d'acteurs et d'offre de prise en charge à rapprocher également.

Axe Stratégique 2

AGIR SUR LES GRANDES PRIORITES DE SANTÉ PUBLIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

<p>Objectif 3 AMELIORER LA SANTÉ MENTALE ET CONTRIBUTUER AU MIEUX VIVRE ENSEMBLE</p> <p><i>Service Promotion Santé</i></p>	<p>· Mettre en place avec la contribution active de la psychiatrie une plateforme d'interpellation dotée d'une "équipe mobile" pour la gestion des situations complexes de comportements à problématique psychiatrique et sociale en Ville dans la continuité de l'expérimentation de l'(ex)équipe initiée par la Ville en recherchant le financement de l'Agence Régionale de la Santé (Schéma soins hospitaliers).</p> <p>· Formaliser par une convention avec le CHAI Centre Hospitalier Alpes Isère le copartage et la co-animation du Conseil Local de Santé Mentale.</p> <p>>> FOCUS Réduction des inégalités de santé</p> <p>· Souffrance psychosociale : vers une pérennisation des lieux d'écoute et de parole dans les quartiers ZUS par la création d'un poste de psychologue territorial Ville.</p>
<p>Objectif 4 CONTRIBUER A LA PREVENTION DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES ET DES ARRÊTS CARDIAQUES</p> <p><i>Service Promotion Santé</i></p>	<p>Elaborer un plan de déploiement des équipements Ville de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) et une cartographie interactive accessible aux habitants sur le site internet de la Ville.</p> <p>Poursuivre la mobilisation des acteurs autour des «gestes qui sauvent» avec les trois volets : parcours du cœur scolaire, ateliers de secourisme et de dépistage, conférence grand public d'information sur les arrêts cardiaques et les DAE.</p>

Axe Stratégique 3
CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ

<p style="text-align: center;">Objectif 5 AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Mission Risques Sanitaires et</i> <i>Service HSE</i></p>	<p>A12/ Mettre en place un dispositif de sonosurveillance évoqué lors de la rédaction de la Charte qualité de la vie nocturne (cahier des charges à définir avec les signataires de la Charte (services Prévention Délinquance, Police Municipale) afin de <u>réduire les nuisances sonores liées à l'activité nocturne</u>.</p> <p>A13/ Elargir les compétences du Groupe Stratégique Développement Durable (GSDD) au suivi du Plan Régional de Santé Environnementale (PRSE) : modifier la délibération pour formaliser cette instance du suivi du PRSE2 (lutte contre la pollution, pratiques industrielles, alimentation, eau,...).</p>
<p style="text-align: center;">Objectif 6 FAVORISER DES CADRES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ (domicile, travail, ...)</p> <p style="text-align: center;"><i>Service HSE</i></p>	<p style="text-align: right;">>> FOCUS Réduction des inégalités de santé</p> <p>Poursuivre la lutte contre l'habitat insalubre, indigne ou non décent</p> <p>A14/ Renforcer les partenariats pour élargir le repérage des situations à traiter dans le cadre du dispositif Ville de <u>traitement du logement non décent</u> (Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, ...)</p> <p>A15/ Demander à l'Agence Régionale de Santé une intégration complète des services communaux d'hygiène santé dans le <u>dispositif MOUS insalubrité</u> actuel (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Spécifique insalubrité) et dans le dispositif MOUS insalubrité/précarité énergétique/indécence à venir.</p>
<p style="text-align: center;">Objectif 7 FACILITER L'ACCES A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET A UNE ALIMENTATION DE QUALITE</p> <p style="text-align: center;"><i>Service Promotion Santé</i></p>	<p>A16/ <u>Favoriser la mobilité douce</u> Mettre en place une signalétique urbaine à destination des piétons dans le cadre d'une valorisation de l'activité physique en partenariat avec l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, chef de file national de cette campagne (fléchage d'itinéraires exprimé en temps de trajets à pieds).</p> <p>A17/ <u>Promouvoir une activité physique accessible et de mixité sociale</u> : travailler à la requalification des bassins, actualiser et relancer le plan piscine (contribution de la Direction des Sports).</p> <p style="text-align: right;">>> FOCUS Réduction des inégalités de santé</p> <p>A18/ Faciliter <u>l'accès à l'offre alimentaire</u> : développer les paniers solidaires (contribution du Centre Communal d'Action Sociale),</p> <p>A19/ Compléter l'état des lieux par un travail participatif sur les usages des habitants, les leviers et freins à la mobilité et à une alimentation équilibrée lors de l'actualisation des <u>diagnostics santé</u> sur les ZUS.</p>

Axe Stratégique 4

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES CAPACITES SOCIALES

Objectif 8
CONTRIBUER AU
RENFORCEMENT DES
CAPACITES SOCIALES
DES HABITANTS

Service Promotion Santé
Service Santé Scolaire

>> FOCUS Réduction des inégalités de santé

3.31/ En lien étroit avec le CCAS, **renforcer la démarche de santé communautaire de l'Atelier Santé Ville** sur les quartiers ZUS (faire "avec" et non "pour") au plus près des territoires par l'implantation de 0,5 ETP de coordinateur territorial de santé par secteur sur chacun des 3 quartiers ZUS

3.31. Poursuivre le partenariat avec l'Office Départemental de Lutte contre le Cancer sur **l'accès au dépistage des cancers** avec les populations en situation de précarité >> poursuite et amplification de la formation de femmes relais dans les quartiers ZUS.

>> axe prioritaire du projet de service santé scolaire : améliorer l'accès aux soins

3.31/ Optimiser le dispositif de suivi et d'**accompagnement des familles aux soins et à la santé** en s'appuyant sur les compétences des différents professionnels dont notamment les Assistantes Sociales en équipes territorialisées.

Axe Stratégique 5

REORIENTER LE SECTEUR DE LA SANTE VERS PLUS DE RESULTATS EN MATIERE DE SANTE

<p>Objectif 9 ALLER VERS UN SECTEUR DE SANTE INTEGRE (améliorer l'accès aux soins de santé primaire et à la prévention)</p> <p><i>DSPE</i></p>	<p>A23/ <u>Initier et conduire des projets santé en mode territoire</u> En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, coordonner les efforts du système de soin, dont notamment l'AGECSA (et les représentants d'usagers), les services de prévention et les acteurs sociaux sur chaque quartier prioritaire sur les problématiques identifiées à travers du profil santé et du PMS en intégrant prévention primaire, levier sur le cadre de vie, prévention secondaire et continuité des soins.</p> <p>>> FOCUS Réduction des inégalités de santé</p> <p>A24/ Aboutir à une <u>convention avec le Réseau Santé des Mutuelles de France</u> afin <u>d'améliorer l'accès aux soins dentaires</u> des enfants dépistés en santé scolaire.</p> <p>A25/ Croiser les données de santé de l'AGECSA avec les données de santé Ville : diagnostic santé Atelier Santé Ville (diagnostic communautaire), Baromètres Santé et données d'activités des services notamment de la Santé Scolaire pour la <u>réalisation de profil santé des quartiers.</u></p>
<p>Objectif 10 CONTRIBUER A LA BONNE ADEQUATION DU FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ (affectation de ressources financières suffisantes aux besoins prioritaires)</p>	<p>A26/ Travailler avec la Commission Médicale de l'AGECSA à la mise en œuvre des dispositions de la convention triennale votée en 2009 entre la Ville et l'AGECSA qui prévoit d'<u>articuler projet médical et Plan Municipal de Santé sur des objectifs prioritaires</u> d'offre de soin sur les quartiers en rapport avec les besoins de santé.</p>

Axe Stratégique 6
MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA SANTE

<p style="text-align: center;">Objectif 11 CONSTITUER DES COALITIONS POUR LA SANTE</p> <p style="text-align: center;"><i>Service Promotion Santé,</i> <i>DSPE</i></p>	<p>A27/ Constituer la Ville en leadership à travers sa démarche d'<u>amélioration de la qualité de vie au travail (projet ARAVIS)</u> et appeler les partenaires de l'entreprise (la Chambre du Commerce, les syndicats professionnels d'employeurs et autres acteurs économiques) en lien avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) à la rejoindre lors de la semaine européenne de la santé en ciblant entre autre la prévention des risques psychosociaux.</p> <p>A28/ Inscrire un volet santé dans la clause <u>développement durable</u> des marchés publics de la Ville prévue par le code de 2006 sur la base du principe 1 de la déclaration de Rio.</p> <p style="text-align: right;">>> FOCUS Réduction des inégalités de santé</p> <p>A29/ Mettre en place une grille "<u>santé au travail</u>" d'appréciation des candidatures des sociétés de nettoyage dans le cadre des marchés publics d'entretien des locaux Ville sur la base des recommandations de l'Observatoire Economique de l'Achat Public.</p> <p>A30. <u>Intégrer les questions de santé dans les outils d'aide à l'insertion dans l'emploi.</u> Par exemple : inscrire un volet santé dans les EMT (Evaluation en Milieu de Travail) prescrits par le service initiative emploi de la Ville.</p>
<p style="text-align: center;">Objectif 12 PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'UTILISATION DES CONNAISSANCES POUR LA SANTE</p> <p style="text-align: center;"><i>DSPE</i></p>	<p>A31/ <u>Poursuivre la démarche des Baromètres Santé</u> engagée dans le cadre du Réseau des Villes Santé OMS de l'Arc Alpin : baromètre santé mentale, baromètre nuisances sonores, et la communiquer.</p> <p>A32/ <u>Poursuivre la coopération de la Ville avec les acteurs de la recherche clinique</u> dans les domaines médicosocial et psychosocial</p> <ul style="list-style-type: none"> > Projet en cours : recherche action évaluative du Conseil Local de Santé Mentale avec le laboratoire de psychologie sociale de l'Université de Lyon 2, > Projet à venir avec le laboratoire UPMF "santé et société" > Expérimentation technique (projet Samper avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Rédaction, le 11 juillet 2011

**LOGEMENTS DE FONCTION
PAR NECESSITE DE SERVICE**

Annexe à la délibération
N° 53E087

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
	Enseignement 1er degré		
Concierge	GROUPE SCOLAIRE AMPERE 59 rue Ampère Grenoble	3	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE	2	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE ANTHOARD	2	Vacant
Concierge	GROUPE SCOLAIRE BAJATIÈRE 4 chemin de l'Eglise Grenoble	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE BEAUVERT (10 rue Guy de Maupassant Grenoble). à/c du 28/03/2011, 6 rue docteur Bordier Grenoble	2	Reconstruction de l'école Beauvert en cours. Pendant les travaux, (environ 2 ans) l'agent est logé à/c du 28/03/11 au GS Ferdinand Buisson 6 rue Docteur Bordier (logement libéré par un instituteur)
Concierge	GROUPE SCOLAIRE BIZANET 51 avenue Maréchal Randon Grenoble	3	
Concierge	16 rue Paul Helbronner Grenoble	4	

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE CLEMENCEAU 9 rue Louis Lachat Grenoble	5	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE CORNELIE GEMOND 3 rue Abbé de la Salle Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE ELISEE CHATIN 9 rue Léo Lagrange Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON 8 rue du Docteur Bordier Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LIBERATION 205 cours de la Libération Grenoble	5	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE GRAND CHATELET 26 bis avenue du Grand Chatelet Grenoble	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE HOUILLE BLANCHE 9 rue Houille Blanche Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE JEAN RACINE rue Cardinal Le Camus - Grenoble	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE JOSEPH VALLIER	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY 47 rue Léon Jouhaux - GRENOBLE	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE 5 rue Joseph Lyonnaz - GRENOBLE	4	

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Concierge	GROUPE SCOLAIRE MALHERBE 8 rue Ninon Vallin Grenoble	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE BERLIOZ	3	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE NICOLAS CHORIER 23 rue Nicolas Chorier Grenoble	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE PAUL COCAT	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE PAUL MISTRAL	4	Vacant dans l'attente de démolition de l'école
Concierge	GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE 19 rue Roger de Ronserail Grenoble	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE SIDI BRAHIM 45 rue Sidi Brahim Grenoble	3	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE LE VERDERET 37 rue Claude Kogan Grenoble	4	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET 19 rue Amable Matussière Grenoble	3	
Concierge	GROUPE SCOLAIRE ANATOLE France 59 rue Ampère Grenoble	3	

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE REYNOARD/CH.TURC 19 rue Lorenzaccio Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE ANTHOARD-BERRIAT 3 rue Anthoard Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES 11 cours Jean-Jaurès Grenoble	5	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LEON JOUHAUX 10 rue du 140 ^È RIA Grenoble	3	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC 53 ter Boulevard Gambetta Grenoble	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT 8 place Docteur Girard Grenoble	2	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LES GENETS/LA RAMPE - 7 allée des Genêts Grenoble	5	Vacant
Conciergerie	ECOLE LA FONTAINE	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LES FRENES	4	
Conciergerie	GROUPE SCOLAIRE LES TREMBLES 4 place des Géants Grenoble	4	

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Concierge	ECOLE DE PERFECTIONNEMENT LA SAULAIE	4	Vacant
	<u>CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL</u>		
Concierge	8 rue Ninon Vallin 38100 Grenoble	3	
Concierge	8 rue Ninon Vallin 38100 Grenoble	4	
Concierge	6bis, Chemin de Gordes 38100 GRENOBLE	4	
	<u>MUSEE DE GRENOBLE</u>		
Directeur du Musée.	26 rue Raoult Blanchard 38000 GRENOBLE	6	Surveillance du Musée, prévoyance des besoins du service. Le Directeur doit en cas d'urgence prendre sur le champ et diriger toutes mesures de sécurité pour préserver des collections de grande valeur. Réception à son domicile de personnalités lors des manifestations organisées par le Musée.
Concierge	Place de Verdun - 38000 GRENOBLE	3	Vacant

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
-----------------------------------	-------------------	------------------	--------------

	<u>MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE</u>		
Concierge	Rue Dolomieu	3	Vacant
	<u>THEATRE MUNICIPAL</u>		
Concierge	3, Quai Stéphane Jay 38000 GRENOBLE	2	Vacant
	<u>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</u>		
Concierge	Boulevard Maréchal Lyautey - 8 ^{ème} 38000 GRENOBLE	2	
Concierge	Boulevard Maréchal Lyautey - RDC 38000 GRENOBLE	2	
	<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>		
	<u>STADE BACHELARD</u>		
Concierge	Avenue Albert Reymier 38000 GRENOBLE	3	entretien du stade
	<u>STADE LESDIGUIERES</u>		
Concierge	126, Cours de la Libération 38100 GRENOBLE	3	entretien du stade

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
Conciergerie et	<p align="center"><u>STADE STIJOVIC</u></p> <p>14 chemin du Marais 38000 GRENOBLE</p>	4	entretien du stade
Gardien d'équipements sportifs	<p align="center"><u>PISCINE MUNICIPALE JEAN BRON</u></p> <p>7, Rue Lazare Carnot 38000 GRENOBLE</p>	3	Gardiennage et sécurité des installations
Gardien d'équipements sportifs	Rue Lazare Carnot 38000 GRENOBLE	4	Gardiennage et maintenance technique, accueil et surveillance
Gardien d'équipements sportifs	Rue Lazare Carnot 38000 GRENOBLE	3	Gardiennage
Gardien d'équipements sportifs	<p align="center"><u>CENTRE SPORTIF CHORIER-BERRIAT</u></p> <p>12, Rue Henri Le Châtelier 38000 GRENOBLE</p>	3	Gardiennage, assure l'accueil. Présence constante et indispensable.
Gardien d'équipements sportifs	12, Rue Henri le Châtelier 38000 GRENOBLE	4	Gardiennage, surveillance et sécurité de l'établissement
Gardien d'équipements sportifs	<p align="center"><u>PISCINE CLOS D'OR</u></p> <p>Carrefour rue des Alliés - 111, Rue de Stalingrad 38100 GRENOBLE</p>	3	Gardiennage, surveillance et sécurité de l'établissement.

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
	<u>ANNEAU DE VITESSE</u>		
Gardien d'équipements sportifs	Boulevard Clémenceau 38000 GRENOBLE	2	Gardiennage, surveillance, sécurité de l'établissement
	<u>GYMNASE ADOLPHE PEGOUD</u>		
Gardiennage	2 rue Louis Le Cardonel 38000 GRENOBLE	1	Vacant
	<u>CENTRE SPORTIF REYNIES-BAYARD</u>		
Gardien d'équipements sportifs	8 bis, Rue Léo Lagrange 38000 GRENOBLE	4	Gardiennage, surveillance, sécurité de l'établissement
Gardien d'équipements sportifs	8, Rue Léo Lagrange 38000 GRENOBLE	1	Gardiennage, surveillance, sécurité de l'établissement
	<u>STADE RAYMOND ESPAGNAC</u>		
Gardien d'équipements sportifs	4 Impasse du Repos 38100 GRENOBLE	3	Gardiennage et surveillance du stade
	<u>CENTRE SPORTIF HOICHE</u>		
Gardien d'équipements sportifs	Rue François Raoult 38000 GRENOBLE	2	Gardiennage
Gardiennage	Rue François Raoult 38000 GRENOBLE	4	Gardiennage, Sécurité des installations

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
	<u>GYMNASE MUNICIPAL</u>		
Gardien d'équipements sportifs	4, Rue Berthe de Boissieux 38000 GRENOBLE	4	Gardiennage, sécurité des installations
Gardien d'équipements sportifs	80 Galerie de l'Arlequin 38100 GRENOBLE	3	Gardiennage et sécurité de l'équipement
Gardien d'équipements sportifs	80 Galerie de l'Arlequin 38100 GRENOBLE	3	Gardiennage et sécurité de l'équipement
Gardien d'équipements sportifs	150 Galerie de l'Arlequin 38100 GRENOBLE	4	Gardiennage et sécurité de l'équipement
Gardiennage	GYMNASE ET CENTRE SPORTIF MISTRAL	3	Vacant
	<u>EX-PATINOIRE MUNICIPALE</u>		
Gardien d'équipements sportifs	Boulevard Clémenceau 38000 GRENOBLE	2	Gardiennage, entretien et surveillance des installations
	<u>CLASSES DE NATURE</u>		
Gardiennage	MAISON DES COLLINES - EYBENS	3	
Gardiennage	MAISON DES COLLINES - EYBENS	1	

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
	<u>FOURRIERE - POLICE MUNICIPALE</u>		
Gardiennage, Surveillance la nuit de la Fourrière véhicules	12 Rue Henri Tarze 38000 GRENOBLE	3	Vacant
Gardiennage	12 Rue Henri Tarze 38000 GRENOBLE	3	
	<u>BOURSE DU TRAVAIL</u>		
Gardiennage	32, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE	4	surveillance et gardiennage des locaux. Astreintes hebdomadaires du lundi au samedi pour le contrôle technique et le dépannage des installations
Gardiennage	32, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE	4	
	<u>CIMETIERES</u>		
Gardiennage	12 Avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE	3	astreintes hebdomadaires pour les horaires d'ouverture et de gardiennage des cimetières grenoblois

FONCTION JUSTIFIANT LA CONCESSION	SERVICE / ADRESSE	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
	<p align="center">ESPACES VERTS <u>Centre Horticole de la Ville de Grenoble</u></p>		
Gardiennage	22, Rue des Taillés 38400 SAINT MARTIN D'HERES	4	Surveillance et entretien nocturne des chaudières des serres
Gardiennage	22, Rue des Taillés 38400 SAINT MARTIN D'HERES	4	Surveillance et entretien nocturne des chaudières des serres

Rendus-Comptes
Conseil municipal du 11/07/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
11P200	Services	ESSOR CONSULTANTS 69009 LYON	Mission d'accompagnement à la réorganisation de l'encadrement de proximité dans les restaurants scolaires, en vue d'une amélioration des conditions de travail	Marché à prix global et forfaitaire	10 125,00	11/05/2011
11A071	Travaux	JOLIMUR MANDIN FRANCK 38290 CROLLES	Réhabilitation de l'appartement Gagnon - musée Stendhal Lot 13 : peinture	Marché à prix global et forfaitaire	34 537,00	01/06/2011
11A135	Travaux	ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Aménagement du parvis du lycée Argouges	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires		
11A073	Travaux	France BTP SERVICES 26120 BARCELONE	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert Lot 1 : démolition maçonnerie travaux divers	Marché à prix global et forfaitaire	192 000,00	03/06/2011
11A075	Travaux	ALGECO SAS 69881 MEYZIEU CEDEX	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert Lot 5 : location bâtiments modulaires	Marché à prix global et forfaitaire	117 800,00	30/05/2011
11A074	Travaux	TIBBLOC S.A.R.L 69440 TALUYERS	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert Lot 4 : location chaufferie	Marché à prix global et forfaitaire	51 915,91	30/05/2011
11A042	Travaux	ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES 75014 PARIS	Grenoble Villeneuve Village Olympique Projet de renouvellement social et urbain Mission 8 : maîtrise d'œuvre de superstructure Marché subséquent 4 : relocalisation du centre de santé des Géants	Marché à prix global et forfaitaire	113 321,00	06/05/2011
11A036	Travaux	SMAC S.A 38432 ÉCHIROLLES	Palais des Sports Pérennisation du bâtiment Lot unique : étanchéité - asphalte	Marché à prix global et forfaitaire	330 000,00	24/05/2011
11T162	Travaux	TRAPANI FRÈRES 38180 SEYSSINS	Ensemble de bureaux Alliance - 82 et 86 rue des Alliés Lot unique : chauffage	Marché à prix global et forfaitaire	63 166,47	19/05/2011

Annexe à la délibération N° 2011-4
Compte municipal de 2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
11A054	Travaux	VERITAS BUREAU 38334 SAINT ISMIER	Station élévatoire de Rochefort Diagnostic et étude de la structure du bâtiment	Marché à prix global et forfaitaire	29 800,00	18/05/2011
11F315	Travaux	THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION SAS 38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES	Fourniture et livraison de 10 000 litres de gasoil non routier	Marché à prix global et forfaitaire	6 630,00	03/06/2011
11F309	Travaux	DYNEFF S.A.S 34060 MONTPELLIER CEDEX	Fourniture et livraison de 32 000 litres de super sans plomb	Marché à prix global et forfaitaire	40 352	12/04/2011
11S047	Services	DÉPANNAGE ASSISTANCE SARL REDA 38120 FONTANIL	Location d'un véhicule camion plateau 9 tonnes (sans chauffeur) servant à l'enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble et les terrains lui appartenant	Marché à prix global et forfaitaire	1 380,00	10/03/2011
11S081	Services	CROIX ROUGE FORMATION PROFESSIONNELLE 42009 SAINT ETIENNE CEDEX	Formation de secourisme PSE1	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 3 000	02/05/2011

Annexe à la délibération N° 56 - Goal
 Conseil municipal du 11 juillet 2011

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
11-2129	Arrêté (06/06/2011)	Me MEDINA	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le juge de l'exécution de Grenoble par Mme BEAUD'HUY.	
11-2282	Arrêté (08/06/2011)	Me BALDASSARRE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. PEREZ interjetant appel contre le jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 18/11/2011.	
11-2462	Arrêté (20/06/2011)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête de demande d'annulation du refus implicite de communication de documents administratifs par le Maire de Grenoble.	
11-2516	Arrêté (10/06/2011)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 18/03/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme QUATTROCCHI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-2524	Arrêté (22/06/2011)	Me VERNAY	L'arrêté n° 11-1305 portant désignation de Me BALDASSARRE pour la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 8/03/2011 M. SEYVET, est abrogé au motif d'un changement d'avocat sollicité par l'agent.	
11-2542	Arrêté (28/06/2011)	Me MEDINA	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance par Mme QUENTEL.	

11-2544	Arrêté (28/06/2011)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la Sarl Sorel et Stendhal tendant à l'annulation de l'arrêté municipal interdisant la tenue du salon du bien-être au boulevard municipal.	
11-2545	Arrêté (28/06/2011)	Me MEDINA	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la Sarl Sorel et Stendhal tendant à l'indemnisation de la société suite à l'annulation par la Ville du salon du bien-être.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant au bail commercial (03/06/2011)	SARL AFROLINE 103 Galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur. Celle-ci s'appliquera sur les mois d'avril et mai 2011.	
	Bail dérogatoire (01/06/2011)	M. ORCHAMPT 18 rue Chancelière 38120 Le Fontanil Cormillon	La Ville loue au preneur un local sis 25 avenue Constantine, d'une surface de 14,8 m ² situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME. Durée : 23 mois, du 1/06/2011 au 30/04/2013.	Redevance mensuelle : 1 ^{ère} année : 125,33 € HT et hors charges 2 ^{ème} année : 141 € HT et hors charges
	Bail commercial (01/06/2011)	I-MEDIA 124 rue des Alliés 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 47 m ² dans l'immeuble sis ZA des Peupliers, 13 avenue Marie Reynoard. Durée : 9 ans, du 1/06/2011 au 30/05/2020.	Loyer annuel hors charges et HT : 4 700 € HT / an
	Bail professionnel (20/06/2011)	M. René Noël DUPRAZ 91, rue de Cartalc 38170 Seyssinet Pariset	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel sis 12 rue Ampère, d'une superficie de 34 m ² environ. Durée : 6 ans, à compter du 1/05/2011.	Loyer mensuel : 226,67 € HT et hors charges

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (16/09/2010)	Institut Laue Langevin 6 rue Jules Horowitz BP 156 38042 Grenoble cedex 9	Projet ILL – Science building - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île	Montant de la participation financière : 851 839 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île (18/04/2011)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 9	Projet CEA – restauration rapide - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île	Montant de la participation financière : 14 220 € TTC

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

11-1877	Arrêté (31/05/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un box sis 57 galerie de l'Arlequin silo 3.	Prix : 6 000 €
---------	------------------------	--	--	----------------